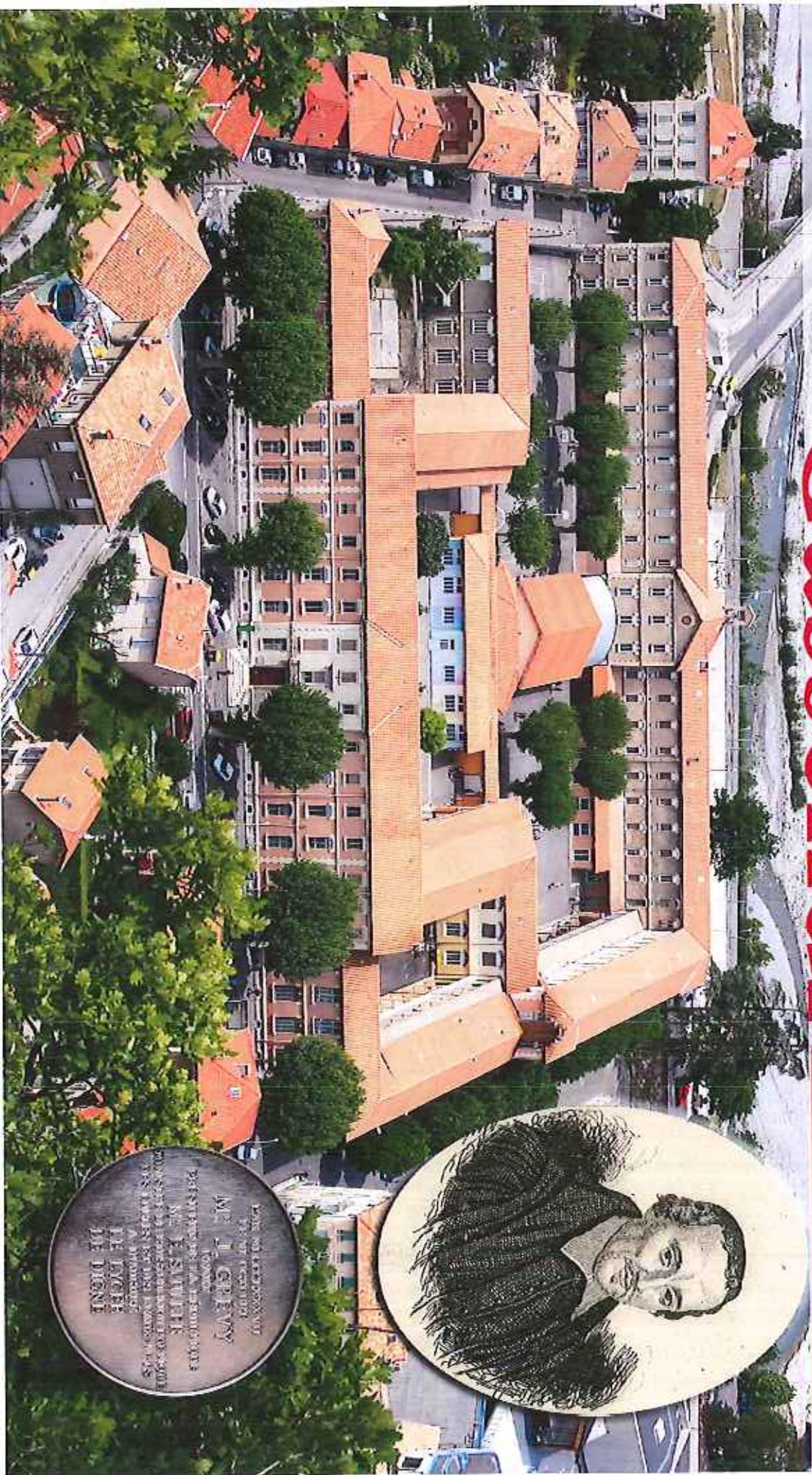


# Extra et intra-muros du Lycée au collège Gassendi





Médaille réalisée à l'occasion de  
l'inauguration du lycée  
le 6 octobre 1887, avers et revers



Photo de couverture :  
le collage Gassendi,  
photographie de Guy Reymond  
Arch. dép. AHP, 108 Fi 1, gravure de  
Pierre Gassendi, 1835

Direction éditoriale :  
Jean-Christophe Labadie,  
Archives départementales  
des Alpes-de-Haute-Provence

Textes, choix des illustrations et notices :  
Archives départementales :  
Béatrice Suzoni, Sylvie Deroche

Archives communales de Digne-les-Bains :  
Rémi Garcin

Collège Gassendi :  
Daniel Séjourné

Crédits photographiques et numérisations :  
Archives départementales :  
Jean-Marc Delaye, Béatrice Suzoni

Archives communales de Digne-les-Bains :  
Rémi Garcin

Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence :  
Frédéric Exubis

Monsieur Guy Reymond,  
Monsieur Alain Sauvan

Conception graphique :  
Archives départementales  
Jean-Marc Delaye

ISBN 978-2-96004-013-6  
Dépôt légal : avril 2013  
© Conseil général des Alpes de Haute-Provence,  
Archives départementales

En charge des collèges publics depuis les lois de décentralisation, le Conseil général assure l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien de ces établissements. Les 125 ans du collège Gassendi sont à cet égard un moment privilégié qui permet à la fois de célébrer cette institution promue par la République et de retenir quelques leçons de son histoire.

En 1887, lors de son inauguration, les Dignois manifestèrent leur fierté de voir s'ouvrir un lycée, le seul alors du département. Depuis cette époque, l'école s'est heureusement très largement démocratisée et le département compte désormais 19 collèges publics.

Le collège porte le nom de Gassendi, vraisemblablement afin d'exposer les générations d'élèves au rayonnement littéraire et scientifique de cet esprit curieux du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais le plus important n'est peut-être pas là :

le collège Gassendi peut s'enorgueillir de quelques-uns de ses enseignants. Le Conseil général a récemment distingué François Cuzin, cette grande figure de la Résistance, assassiné à Signes dans le Var en 1944.

Le dernier mot reviendra à Joseph Ohana, professeur de philosophie écarté de l'enseignement par les lois scélérates de Vichy en 1940. Dans son discours prononcé lors de la distribution des prix en 1935, Ohana concluait : « chaque civilisation a ses principes ; les nôtres sont la justice et la liberté ». Faisons en sorte que, grâce à l'école, nos enfants continuent de partager avec nous ses valeurs, celles de la République et de la Démocratie.

Gilbert Sauvan  
Président du Conseil général  
Député des Alpes-de-Haute-Provence

## Du lycée au collège Gassendi

125 ans ! Nous commémorons en cette année scolaire le 125<sup>e</sup> anniversaire du lycée-collège Gassendi. Cet anniversaire en impose et nous tient particulièrement à cœur.

En effet, en 1887, la mairie de Digne fut à l'origine de la construction de cet établissement, inauguré le 6 octobre 1887 par Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, et devenu au fil des ans une véritable institution.

Premier établissement secondaire des Basses-Alpes, le lycée Gassendi a marqué de son empreinte la vie de générations de Bas-alpins et rayonné dans notre cité et bien au-delà, dans tout le département.

Il a notamment accueilli quelques professeurs illustres, comme François Cuzin ou André Labarrère, ainsi que des surveillants devenus célèbres : Marcel Pagnol et Jean Proal.

Je forme le vœu que notre lycée-collège continue longtemps à porter haut les couleurs de notre ville et je remercie l'ensemble de la communauté éducative pour son implication dans son œuvre d'émancipation et de culture.

Serge GLOAGUEN  
Maire de Digne-les-Bains  
Président de la Communauté de communes  
Assé Bléone Verdon

Inauguré le 6 octobre 1887 par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, M. Belin, recteur et M. Soustre, maire de Digne, le collège Gassendi atteint cette année l'âge vénérable de 125 ans.

Issu d'une décision « hardie et sage à la fois » comme l'avait alors souligné M. Soustre, le collège a tracé la voie vers le développement continu et régulier de l'enseignement dans Digne, précédant l'actuel collège Borrély (ex-lycée de jeunes filles, 1911) puis les lycées (Alexandra David Néel : 1969 ; Pierre-Gilles de Gennes, Beau de Rochas).

Etablissement témoin et acteur de son temps, il a traversé le <sup>xx</sup>e siècle au gré des événements historiques qui se sont succédé : tour à tour caserne (première guerre mondiale), lieu d'occupation de l'armée allemande (deuxième guerre mondiale), il a ensuite recouvré toutes ses fonctions initiales de lieu d'enseignement avant de devenir un collège mixte d'enseignement secondaire en 1969.

Conçu par M. Jacob, architecte parisien, bâti dans le quartier des « Chauchets », le collège Gassendi conserve encore à ce jour cette empreinte du passé inscrite dans ses murs. Il n'en est pas moins adapté au temps présent grâce aux travaux de réaménagement constants qui lui permettent ainsi de réussir l'alchimie parfois incertaine de l'ancien et du moderne.

Aujourd'hui, le collège Gassendi est le lieu de vie de près de 830 élèves du lundi au vendredi, dont plus de 500 demi-pensionnaires et

40 internes. 750 élèves sont répartis dans 28 classes de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans les enseignements ordinaires tandis que 80 élèves sont affectés dans les enseignements adaptés (SEGPA et ULIS), 60 enseignants officient chaque jour pour faire en sorte que chaque élève puisse avancer vers des formations souhaitées et des orientations choisies. 15 agents du Conseil général assurent l'entretien du collège, le fonctionnement de la cantine. 2 Conseillers principaux d'éducation et 8 surveillants veillent chaque jour au respect des règles de vie dans cette communauté nombreuse et variée.

La direction du collège, la principale, Mme Sauquet, la principale adjointe, M<sup>me</sup> Caravèse, la directrice adjointe chargée de la SEGPA, M<sup>me</sup> Camoin, la gestionnaire, M<sup>me</sup> Brunet, gèrent, quant à elles, l'ensemble de la structure pour rendre pérenne sa vocation première d'accueil et d'enseignement.

Entre permanence et évolution, ancien et moderne, le collège Gassendi est plus vivant que jamais alors qu'il entre dans ses 125 ans en 2013. Je remercie tous les personnels qui œuvrent chaque jour à perpétuer ce dynamisme et cette volonté d'éduquer voulue à sa source.

Magali Sauquet  
Principale du collège Gassendi

## Pierre Gassend dit Gassendi

Né à Champlercier, Gassendi étudie d'abord à Digne puis la théologie à Avignon. De 1612 à 1616, il est régent et professeur de rhétorique au collège de Digne. Reçu docteur en théologie en 1614, il est ordonné prêtre en 1616 et enseigne la philosophie à l'université d'Aix de 1617 à 1623. Il y fait des observations astronomiques détaillées, se déclare partisan de Copernic, et entre en correspondance avec Galilée.

Il partage ensuite son temps entre Digne, où il est prévôt du chapitre cathédral depuis 1626, et Paris, où il enseigne les mathématiques au Collège royal de 1645 à 1648.

Sa notoriété scientifique et intellectuelle s'étend à toute l'Europe. Il est l'un des esprits les plus brillants de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. À la fois historien, théologien, astronome, naturaliste, mathématicien, musicologue et philosophe, Pierre Gassendi est décédé à Paris, le 24 octobre 1655 à l'âge de 63 ans.



Arch. départ. AHP. 108. F1 1,  
gravure de Pierre Gassendi, 1835



Entrée du collège côté avenue François  
Cuzin, photographie Alain Sauvan, 2012.

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance d'août 1882

Séance du 25 Août 1882

Lycée de Digne.

M. Bontoux lit la déclaration suivante relative à la création d'un lycée à Digne :

Messieurs,

Depuis qu'il est question de la création d'un lycée dans les Basses-Alpes, j'ai entendu parler bien souvent des avantages de cette création pour nos populations.

Je n'ai pas pu saisir encore pour mon compte personnel le bénéfice que le département retirera de ce nouvel état de choses.

Un lycée dans les Basses-Alpes, c'est la suppression de tous les collèges communaux du département, et par suite la création de la République, l'enseignement classique fermé à des éléments de la bourgeoisie.

C'est contre cet esprit de centralisation en matière d'enseignement secondaire, inauguré par l'Empire et continué par la République, que je viens hautement protester.

Un ma répondra qu'il est nécessaire de relever le niveau des études. Si ce résultat doit être obtenu au prix de réserver à certaines classes de la société l'enseignement secondaire, je préférerai conserver le statu quo.

La République, je le reconnais, a fait d'immenses sacrifices pour vulgariser et démocratiser l'enseignement primaire. Pourquoi agirait-elle en sens inverse pour l'enseignement secondaire?

Un de nos collègues à la Chambre des députés, M. Aulibert, a déposé un projet de réorganisation des collèges communaux. Je ne descendrai pas ce projet, mais si le Gouvernement de la République ne veut pas reculer à tous ses principes, il me semble qu'il devrait plutôt chercher le rétrécissement de la suppression des collèges communaux.

Out de vous, d'ailleurs, et à présent à la mémoire les immenses services rendus par ces établissements. Pour mon compte personnel, je connais bon nombre de mes amis, s'étaient fait un nom dans la presse ou occupent une position élevée dans l'université qui, fils de cultivateurs et d'ouvriers, n'auraient pas pu certainement arriver à ces hautes situations, s'ils n'auraient trouvé dans leur pays natal un collège de plein exercice.

Ce sont ces exemples et les observations statistiques qui m'ont décidé à m'abstenir de prendre part au vote qui nous a été demandé.

M. Soustre : J'ai signé, en effet, et je signifierai encore la proposition de l'honorable M. Aulibert, car ce que je veux c'est l'instruction secondaire mise à la portée du plus grand nombre, soit par l'émancipation des collèges communaux, soit par la création de lycées dans les villes où ils peuvent être nécessaires. L'idée est, à mon avis, la même. Les programmes des examens, nul ne l'ignore, ont été remaniés de fond en comble et ont rendu de plus en plus difficile la situation des candidats médiocrement préparés, notamment pour le baccalauréat. Aujourd'hui ce sont les professeurs qui font les élèves ; un élève, quelles que soient d'ailleurs ses facultés intellectuelles et ses dispositions naturelles, ne peut se former lui-même s'il n'est pas sous la direction d'un certain ensemble de professeurs et s'il ne trouve pas sous la main des collections littéraires et scientifiques. Or, nul ne le conteste, sous ce double rapport, nos collèges communaux sont défectueux et veulent être améliorés. Ma demande d'un lycée n'a donc pas pour but la destruction des collèges communaux existants ; ce que je désire, c'est de renouer dans le département, des Basses-Alpes, au moyen de cette création, tous les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement secondaire et qui actuellement vont chez nos voisins. Si on n'établit pas de lycée à Digne, qu'arrivera-t-il ? c'est que ceux de Gap et d'Aix devront plus prospérer ; les collèges de notre département n'en bénéficieront pas. Les crèches de M. Bontoux seront les mêmes qu'aujourd'hui.

A la suite de ces observations de M. Soustre et des modifications qui seront apportées aux collèges communaux en plein exercice, il est à préférer sans doute (le projet de M. Aulibert le fait pressentir), qu'un certain nombre des collèges les moins importants pourront être transformés en écoles industrielles, écoles primaires supérieures ou en écoles normales, écoles qui rendront de signales services aux communes qui auront le bon esprit de les demander. M. Bontoux lui-même a pris le devant pour le collège de Sisteron et je l'en félicite. Les écoles d'enseignement primaire supérieure ont devant elles un avenir brillant ; l'insurrection étant aujourd'hui obligatoire, beaucoup ne voudront pas s'arrêter au premier échelon.

Au point de vue démocratique, je ne saurais partager l'opinion de mon honorable collègue, les créations de lycées ne sont pas contraires aux principes républicains puisque la pension au lieu d'être de 1,200 à 1,300 fr. est réduite pour les lycées des départements pauvres, chez nous elle sera de 300 à 600 francs. Et puis, outre les bourses communales, n'y a-t-il pas les bourses que l'Etat donne aux candidats qui sont reçus à un examen institué pour les familles pauvres ? D'un autre côté on peut fonder à titre rationnel démocratique peut

on doit se passer de l'instruction secondaire, sous le prétexte que celle instruction serait aristo-craque ? Mon honorable collègue est très intelligent pour soutenir une pareille thèse, et, je vous le demande, quelle est la commune qui ayant les moyens de la faire, hésiterait à transformer son collège communal en lycée ou à créer le lycée lui-même.

Quant aux avantages que le département retirera de l'établissement d'un lycée à Digne et que M. Bontoux semble contester, je les ai indiqués dans les considérants de ma proposition et je crois inutile d'y revenir.

M. Bontoux : Je ne m'oppose pas à la création d'un lycée à Digne, je n'ai d'ailleurs but que de protester contre les tendances de centralisation en matière d'enseignement secondaire. J'ai eu, il est vrai, l'intention de fonder une école primaire supérieure à Sisteron, mais j'ai dû y renoncer en présence des désirs contraires du conseil municipal.

M. Dieudonné : Comme membre de la commission des finances et comme membre du conseil général, j'ai voté la somme de 100,000 francs pour l'établissement du lycée de Digne. Deux raisons motivent mon vote : d'abord l'établissement d'un lycée sera très-avantageux pour la ville de Digne ; en second lieu, les prix exceptionnellement faibles de l'indemnité consisteront pour le département des avantages très-supérieurs à la valeur de la somme qui nous est demandée ; mais je considère comme un impératif devoir de conclure de préciser un point et de dire ce que j'en pense.

D'après une opinion qui semble malheureusement probable et que l'honorable M. Bontoux vient de résumer, le gouvernement serait dans l'intention de sacrifier les petits collèges des départements pour augmenter la clientèle du lycée du chef-lieu.

Pour moi, Messieurs, la culture résignée par ce que nous appelons en France l'enseignement classique est ce qui donne à un homme toute sa valeur, et plus cet enseignement prendra une large place dans les institutions d'une nation, plus sera élevée et vigoureuse l'intelligence moyenne de cette nation.

Que l'on établisse dans chaque chef-lieu de département un lycée qui soit un grand foyer lumineux, qu'il éclaire indépendamment tous ceux qui un heureux hasard aura fait naître au chef-lieu, je l'admets, mais pour entretenir ce foyer central qu'on n'enlève pas, au moins de la justice la plus élémentaire, au mépris des plus saines idées démocratiques, l'aillement déjà insuffisant, en quatre ou cinq points d'un département, consacré encore vivante la flamme de l'enseignement classique.

Vous faire dans chaque chef-lieu un lycée et supprimer les collèges dans les arroudissements constitue l'entropisme la plus injuste, la plus anti-républicaine

qu'il soit possible d'imaginer, et c'est avec toute l'énergie dont je suis capable que je proteste contre elle.

M. Arnaud François : Certainement, Messieurs, comme M. Dieudonné, nous applaudissons à la création du lycée de Digne, d'un nouveau foyer de lumière dans le département, mais, Messieurs, il ne faudrait pas que notre approbation, à cette création, impliquât l'abandon des collèges communaux. C'est par eux, par eux seuls que l'enseignement secondaire est mis à la portée du prolétaire, du petit propriétaire, du peuple des campagnes. Les bourses sont un palladium, mais l'exercice seul permet aux désertés de la fortune de donner l'instruction secondaire à leurs enfants. Les communes qui ont fait d'énormes sacrifices pour soutenir leurs collèges communaux dans le seul espoir que l'Etat, après avoir satisfait aux nécessités de l'enseignement primaire, servirait à organiser l'enseignement secondaire et viendrait développer les éléments matériels avec, tant de peine, seraient volontiers envieux de les voir abandonnés par le gouvernement de la République et devenir la proie de l'enseignement congréganiste.

Je dépense sur le bureau le vœu suivant : Le conseil, en s'associant à la création des lycées départementaux, recommander à M. le ministre de l'Instruction publique l'existence et le développement des collèges communaux qui méritent l'Instruction secondaire à la portée des petites communes.

M. Richard dit que les observations qui précèdent auraient mieux trouvé leur place dans la discussion de l'Etat. Les collèges ne seront pas atteints par le fait de la création du lycée. Il votera donc la proposition de M. Arnaud.

La proposition de M. Arnaud François, mise aux voix, est adoptée.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

*Antoine Richard*





# LE RADICAL DES ALPES

JOURNAL HEBDOMADAIRE POLITIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER LEGALES

## INAUGURATION DU LYCÉE

Jedi a eu lieu à Digne sous la présidence de M. Spuller, ministre de l'instruction publique, l'inauguration du nouveau lycée.

Le ministre est arrivé à Digne mercredi soir. Il a été reçu à la gare par M. Soustre, maire de Digne et le conseil municipal. Le lycée et le cours Gassendi étaient pavés et brillamment illuminés.

La séance d'inauguration a eu lieu jeudi soir à trois heures dans le parloir du nouveau lycée. Cent cinquante personnes environ ont pu y trouver place, en outre du cortège officiel groupé sur l'estrade.

M. Spuller ayant donné la parole au maire de Digne, M. Soustre, après avoir constaté les importants sacrifices que l'Etat, le département et la commune se sont imposés pour la construction du Lycée, émit le vœu que le nouvel établissement puisse répondre aux espérances qu'on fonde sur lui. Il remercie le ministre d'avoir bien voulu par sa présence relever l'éclat de la cérémonie.

Après quelques mots de M. le recteur le ministre prend la parole.

M. Spuller qui n'est certes pas un orateur, mais qui est parfois un confident aimable est cette fois mal servi.

Son discours n'est qu'un enchevêtrement de banalités sur l'enseignement démocratique. Le public surpris reste froid; à peine par instants quelques rares applaudissements de courtoisie. A un certain moment M. Spuller parle de la France républicaine.

— Vous l'avez lue à la réaction, crie une voix du fond de la salle.

De nombreux braves et des cris vive Roulangier accueillent cette exclamation.

M. Spuller ayant terminé sa harangue allait lever la séance lorsque M. Andrieux demande la parole. Le ministre la lui donne d'un air résigné.

M. Andrieux avec l'accent ironique et le sourire moqueur qui lui est familier déclare qu'il imitera l'exemple du ministre et ne fera pas de politique. Si vous n'échiez venu, dit-il au ministre, que pour la décoration extérieure de cette cérémonie ou pour échanger les congratulations d'usage je ne prendrais pas la parole. Mais puisque tel n'est pas l'unique but de votre voyage il est de mon devoir en ma qualité de député et de président du Conseil général de ce département de faire entendre une parole loyale et d'appeler votre attention sur certaines appréhensions qu'ont fait naître divers actes de votre administration.

Ce n'est pas tout, continue Monsieur Andrieux, d'inaugurer un monument, il faut peupler ces grands édifices. Pourquoi donc avoir par un décret récent, augmenté le prix de pension des lycées? Pourquoi avoir supprimé dix écoles dans le département? pourquoi avoir en le déplaçant sans raison, rendu intelligible un instituteur délégué au conseil départemental. Pendant un demi-heure M. Andrieux n'a cessé de harceler le pauvre ministre.

Je m'y attendais, a paraît-il dit stoïquement M. Spuller en levant la séance.

Il faut avouer d'ailleurs, que l'organisation de la cérémonie a été très défectueuse.

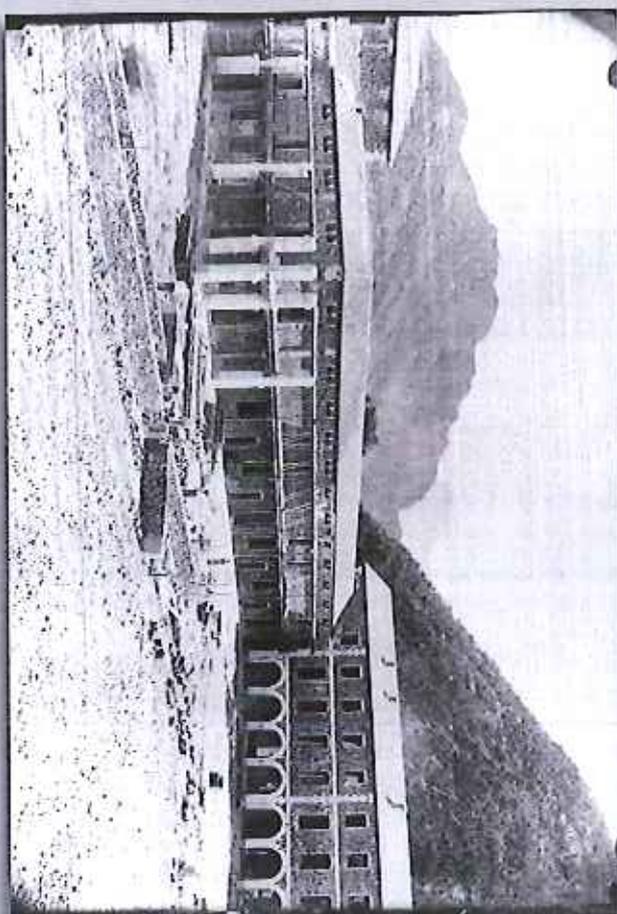
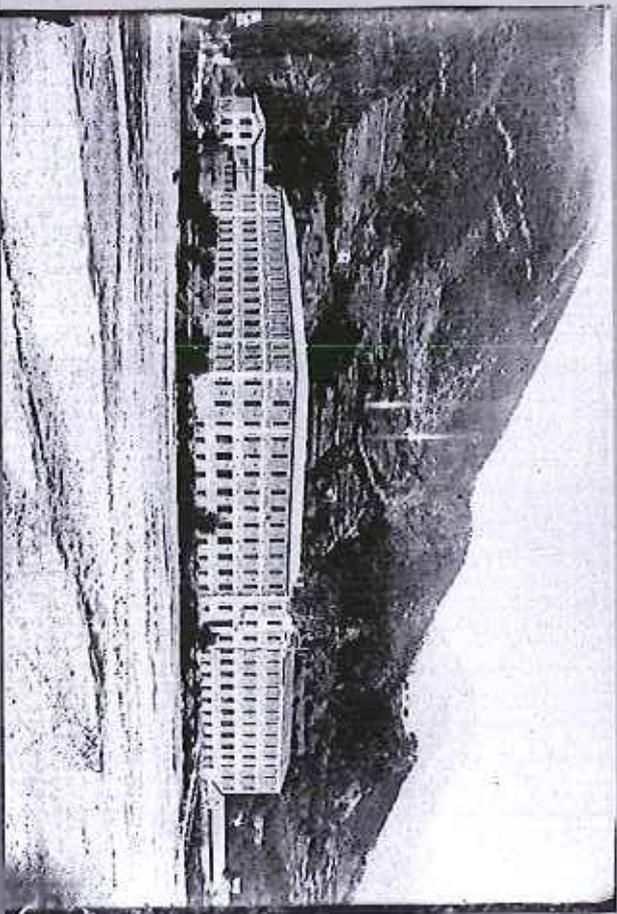
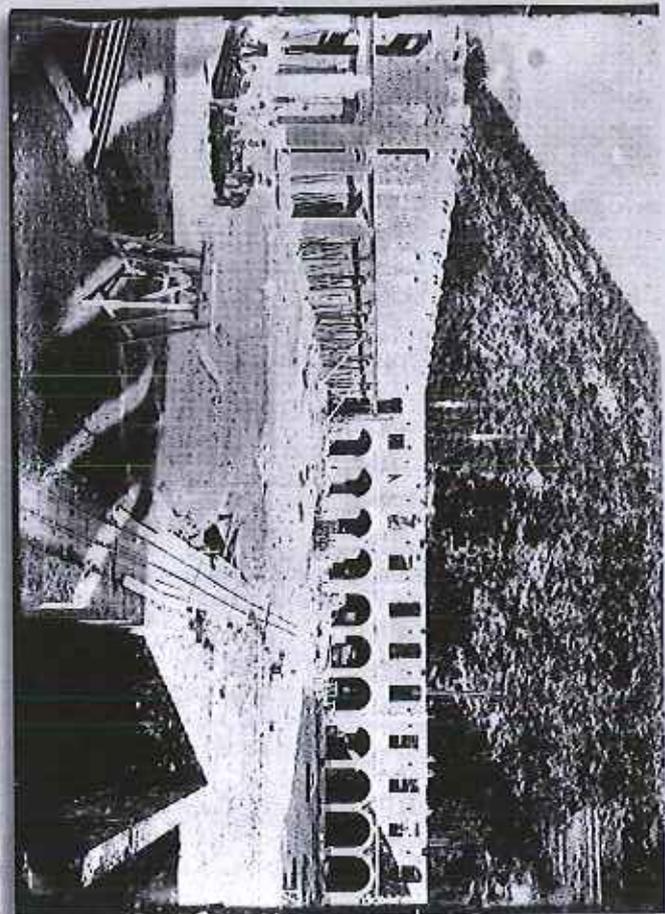
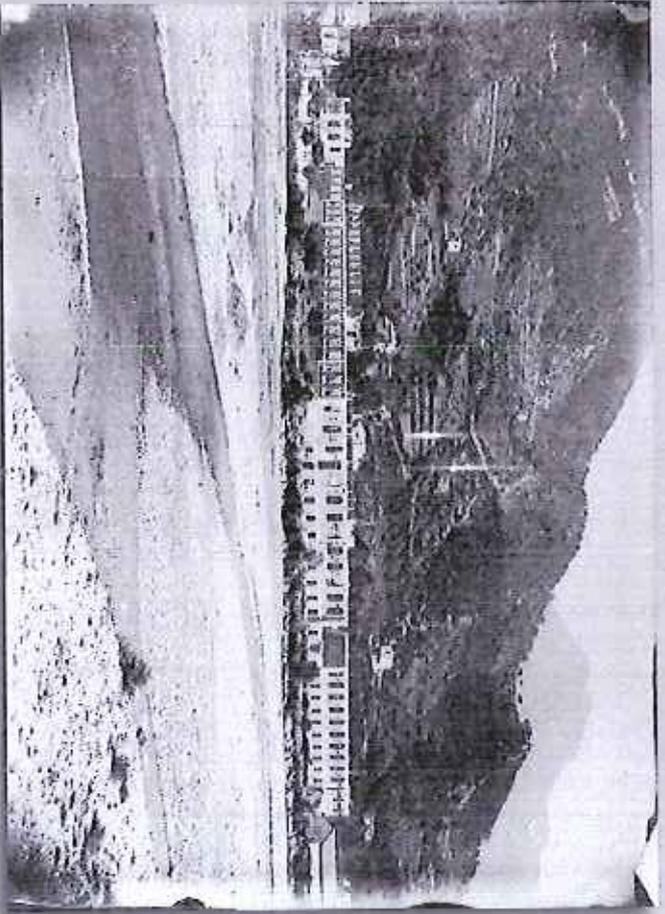
Est-ce la peine de déranger un ministre pour lui fournir dans une petite salle un auditoire de cent cinquante personnes?

On a beaucoup remarqué que tandis qu'à l'entrée de M. Spuller, personne n'avait applaudi, l'arrivée de la députaçon Bas-Alpine a été saluée par les applaudissements.

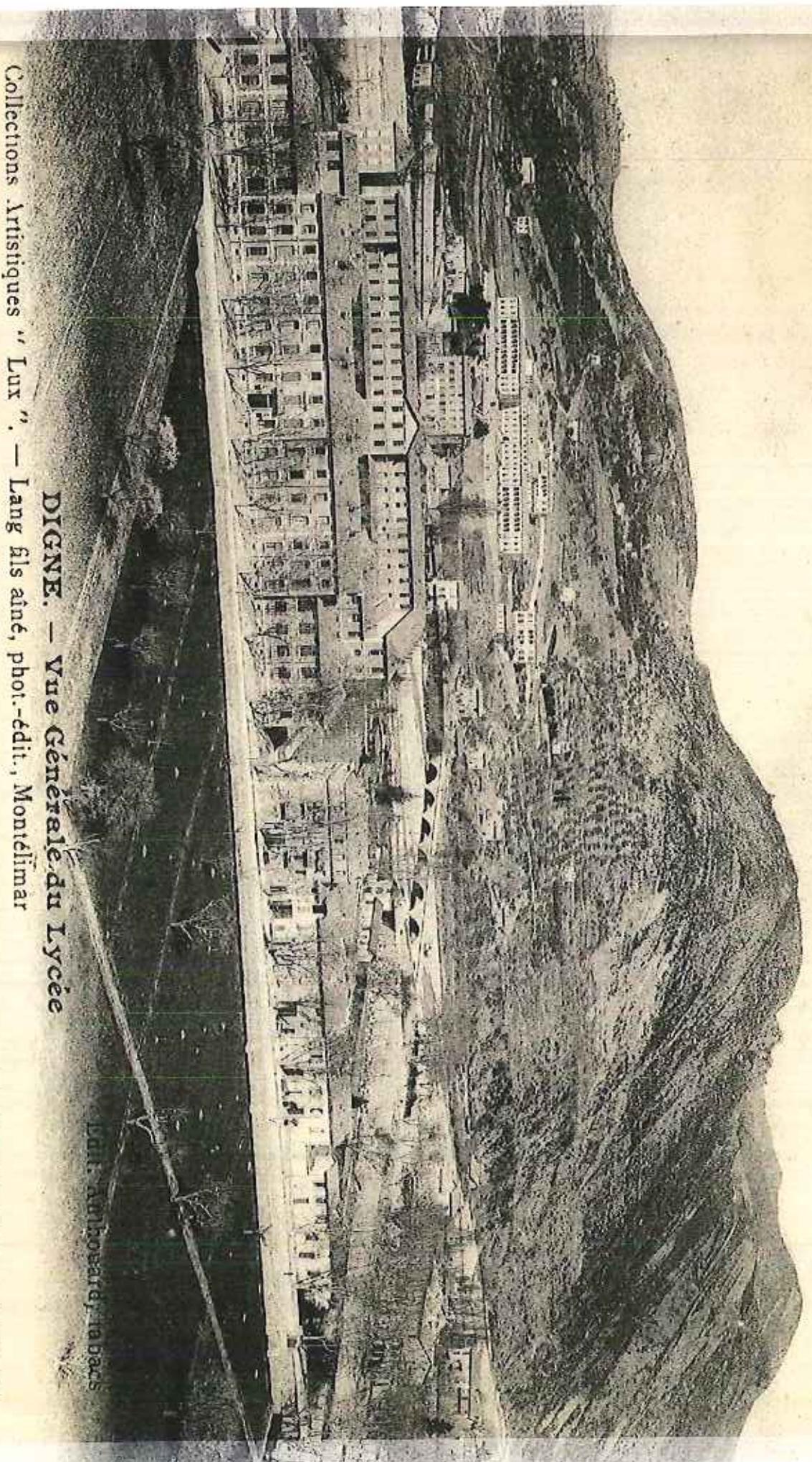
Le soir un banquet de 80 couverts a eu lieu à l'hôtel Mistre. De nombreux toasts ont été portés. M. Spuller parlant le dernier a été beaucoup plus heureux que l'après-midi.

Ni les conseillers généraux, ni les maires d'arrondissement, ni les délégués de la presse n'ont été invités au banquet. La municipalité de Digne n'a pas en cette circonstance fait preuve de courtoisie.

Un mauvais plaisant nous a assuré qu'on avait eu un instant l'idée d'inaugurer le lycée sous une cloche à fro-mage, mais qu'on avait renoncé à ce projet, parce qu'on en avait passrouvé d'assez petite.



Arch. départ. AHP, 16 Fi 154, 16 Fi 157, 16 Fi 155, 16 Fi 158, construction du lycée.



DIGNE. — Vue Générale du Lycée  
Lang fils aîné, phot.-édit., Montélimar

Luit. Anlhoaré, tabacs

Arch. départ. AHP, 2 F1 973, vue du lycée, 1910

## CHRONIQUE Locale & Régionale

### DIGNE

A l'heure actuelle où le Lycée, entièrement terminé, va être livré à l'administration de l'Instruction publique, nous croyons intéressant de donner quelques détails sur l'aménagement de ce bel établissement.

Les logements du Proviseur, du Censeur et de l'Econome ont leur façade principale sur la route de Gaubert. Deux de ces logements sont au premier étage, l'autre est au second.

Chacun d'eux se compose de sept à huit pièces, à savoir: un grand salon, une salle à manger, deux chambres à coucher dont l'une meublée en arcaïou et l'autre en noyer, une ou deux autres chambres plus simples et une superbe cuisine.

Toujours dans le même corps de bâtiment, au deuxième étage est la lingerie. Elle se compose de plusieurs grandes salles dont un atelier de repassage où se trouve un très beau fourneau de repasseuse. Autour de la lingerie sont les chambres des lingères au nombre d'une dizaine environ.

# LE RADICAL DES ALPES

JOURNAL RESPONSABLE, POLITIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER LÉGALES

Le rez-de-chaussée, comprenant une grande et belle entrée se divise en parloir et bureaux pour les trois administrateurs: Proviseur, Censeur, Econome.

La façade qui regarde le torrent des Eaux-Chaudes, contient quatre dortoirs, dont le nombre est de cinq, pouvant contenir cinquante élèves.

Le rez-de-chaussée des divers corps de bâtiment est affecté aux études ainsi qu'une partie du premier étage.

Les réfectoires bien éclairés et bien aérés sont meublés de grandes tables de marbre. Les sous-sols sont utilisés à divers usages et particulièrement au service des cuisines où se trouve un fourneau gargantuesque et monumental ayant deux ou trois mètres carrés de surface.

Un ascenseur à étagères du volume et de la forme d'une petite commode à laquelle on aurait attaché les tiroirs, monte les plats de la cuisine dans une petite antichambre précédant les réfectoires.

Dans le voisinage des cuisines est une salle de bains de pieds.

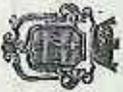
Toutes les parties de l'établissement sont éclairées au gaz. De même on a l'eau à volonté dans les appartements depuis les combles jusqu'aux sous-sols. A cet effet, une pompe actionnée par un moteur à gaz, monte l'eau dans deux grands réservoirs placés près de l'horloge, et dominant le Lycée; de là elle se distribue dans toutes les parties où l'on a jugé utile de mettre un robinet. Le moteur à gaz et le compteur de très grandes dimensions sont voisins l'un de l'autre et situés dans les dépendances de la cuisine.

Bientôt aura lieu l'inauguration de ce nouveau Lycée à laquelle doit assister le Ministre de l'Instruction publique.

Nous saluons cet établissement appelé à instruire et à former l'esprit de plusieurs générations de citoyens. Nous lui souhaitons toute sorte de succès.

G. de RICARD.

# NOTE SUR LE LYCÉE GASSENDI



## SITUATION EXCEPTIONNELLEMENT FAVORABLE

### UN LYCÉE DE PLEIN AIR

Le Lycée Gassendi est, après quelques belles villes particulières, le premier monument qu'aperçoit sur sa droite le voyageur arrivant à Digne en automobile par la route de Nice (boulevard Gambetta). Dit en pleine campagne, dans une vallée ravissante, au pied du Cosson, au confluent des deux rivières de la Bléone et des Eaux-Chaudes, tout entouré de jardins, il se présente comme un vaste quadrilatre de bâtiments largement éclairés et aérés, entourant de grandes cours plantées d'arbres : il semble qu'on n'ait pu choisir site plus favorable pour y installer une maison d'éducation.

La beauté du paysage, si agréable, si reposant à regarder, avec la délicatesse exquise, avec la variété inouïe de ses nuances si bien fondues, avec l'harmonie de ses lignes, avec la sobriété de ses proportions, avec ses échantillons louches aussi, n'est que le signe, à vrai dire, de l'admirable docteur d'un climat d'altitude moyenne (600 mètres) où les pluies sont rares, où les brouillards sont ignorés, où les grands vents sont, au moins, d'un ciel toujours clément et merveilleusement lumineux.

Peur calmer, pour retrouver les enfants égarés par le climat parfois exaltant des bords de la mer, on aménagea par l'air possédant des grandes villes, et dont les vents ou l'organisme ont besoin d'une cure de repos, il parait difficile de trouver situation plus recommandable.

Le Lycée est, en effet, placé en dehors de la ville, et la ville de Digne n'offre ni usines, ni industries insalubres, ni vices agglomération.

Un père de famille qui veut y envoyer ses fils soustrait les plus sages aux dangers des grandes villes, les poëtes à la plupart des dangers de congestion et leur assure, avec un air excellent, une vie matérielle particulièrement saine et confortable.

## RÉGIME DE L'INTÉRIEUR. — HYGIÈNE. — SOINS DE PROPRETÉ

La nourriture est préparée avec des soins particuliers. Les menus, étudiés par l'économiste, arrêtés par le Proviseur, après avis du médecin, comportent, à midi, une soupe, un plat de viande, un plat de légumes, souvent un dessert ; le soir, un plat de viande, soit garni, et suivi d'un plat sucré, soit suivi d'un plat de légumes abondamment servis. L'hiver, soupe chaude le matin et le soir. Plats froids l'ébauchement et de façon tout-à-fait exceptionnelle. Il est toujours tenu compte, dans la mesure du possible, des desiderata exprimés par les élèves.

Un nouveau dortoir verra ouvrir en octobre 1927, tant en prévision des nouvelles entrées probables (un premier janvier ou complait Lycée et Ecole Primaire Supérieure, 155 pensionnaires) que pour assurer aux pensionnaires, même au repos, le plus d'espace possible et un cube d'air très largement calculé.

Les élèves, dont la toilette est surveillée par des Maîtres d'internat (qui rendent compte chaque jour à M. le Censeur), prennent régulièrement une douche tiède toutes les semaines, en principe le jeudi matin. Un appareil à douches absolument neuf doit être installé pendant les grandes vacances.

La table, le pénultième théorique, la poids des enfants, sont pris très caractéristiquement en présence de M. le Professeur d'Éducation physique, et indiqués aux parents sur le bulletin trimestriel.

Sur la santé des enfants, les parents peuvent avoir tous renseignements : confidentiels, au moindre malaise, à une infirmité dénoncée, ils sont examinés, à la plus petite indisposition, par M. le Docteur Gassendi, plus souvent

qu'ils ne le seraient, peut-être, dans leur famille. Les parents sont prévenus, au besoin, par dépêche (ou, le cas échéant, par express) s'il est que survient la moindre complication, et le Proviseur et le Médecin sont d'accord à provoquer une consultation s'il est qu'elle apparaît viable.

## ÉTUDES : SUCCÈS SCOLAIRES, AVANTAGES DES PETITS LYCÉES

Le Lycée de Digne prend des élèves externes à partir de quatre ans, pensionnaires à partir de dix à onze ans, exceptionnellement même, avant cet âge. C'est être qu'un enfant peut y faire toutes ses classes : et tel de nos bacheliers d'aujourd'hui y a appris à lire. Les succès aux divers examens (V. p. 34 du palmarès) ont toujours été tels qu'on peut considérer comme sans exemple qu'un enfant moyennement doué, débuté modestement à travailler et docile à la direction de ses maîtres ait dû renoncer au baccalauréat.

À l'époque où ces lignes sont écrites, 8 juillet 1927, tous les élèves de mathématiques, tous les élèves de 1<sup>re</sup> B et C, sont deux, ont été déclarés admissibles au Baccalauréat.

C'est que les classes étant peu nombreuses (20 à 25 élèves au plus par classe), chaque professeur peut veiller de près aux progrès de tous les enfants qui lui sont confiés, de ceux du moins dont il voit que la bonne volonté répond à ses efforts.

C'est bien ce que faisait ressortir, à la cérémonie d'inauguration du Lycée, l'aimable Directeur de l'Académie, M. Belin (V. p. 7 du palmarès).

## ÉDUCATION

L'éducation est l'objet de soins particuliers ; la tenue extérieure des enfants, quand ils sortent, est spécialement surveillée. La discipline, ferme sans rigidité, se propose pour objet l'ordre, non la contrainte. Les élèves sont appelés chez M. le Proviseur ou chez M. le Censeur toutes les fois qu'ils est nécessaire et paternellement admonestés, et jamais on ne descend aux punitions ce qu'il serait possible d'obtenir de leur bon sens et de leur cœur.

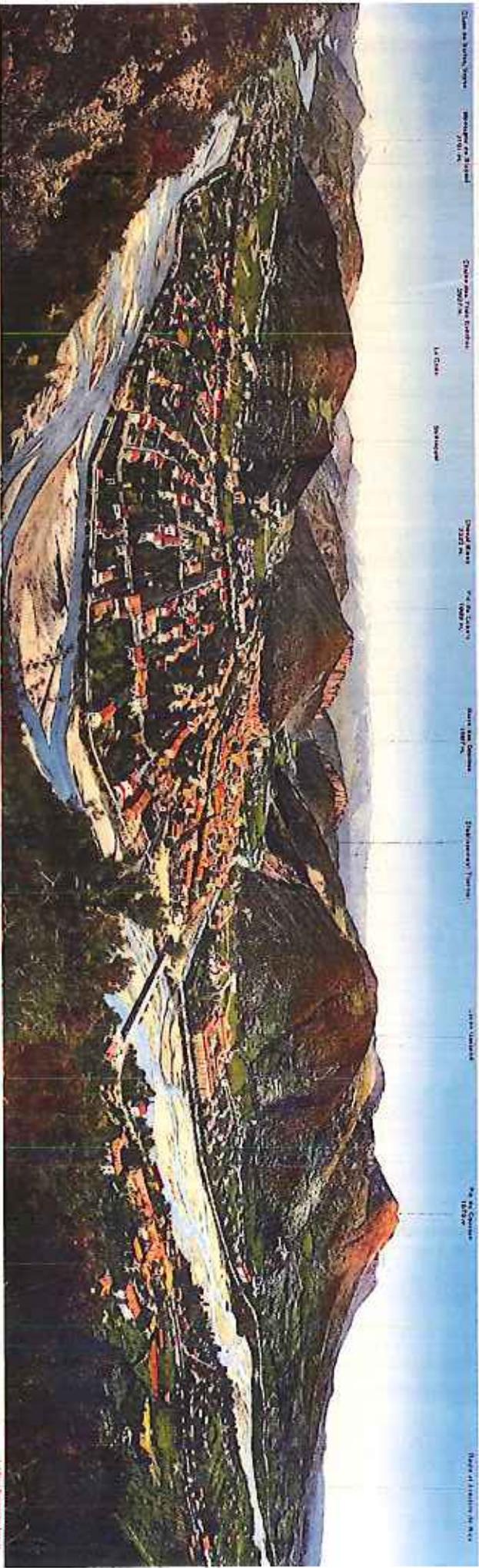
Les mêmes avantages sont assurés à l'école Primaire Supérieure installée au Lycée même avec des locaux un peu inférieurs (pourquoi l'externat est général), mais dans les mêmes conditions d'hygiène et de confort. Aucune différence, d'ailleurs, entre les enfants inscrits d'un côté et de l'autre, aucune différence que la différence des programmes suivis.

L'Ecole Primaire Supérieure convie à des enfants qui veulent arriver plus vite à une situation, par toujours plus modeste : elle leur, le cas échéant, avec ses ateliers de bois et de fer bien aménagés, ouvrir la porte de l'enseignement technique et offrir un débouché intéressant à des jeunes gens à qui les études classiques ne conviendraient pas.

Il reste cependant que pour ceux qui se reportent aux situations libérales, ou même aux hautes fonctions de direction du Commerce et de l'Industrie, l'éducation classique offre des ressources inappréciables. On peut en trouver un aperçu dans le discours de M. Pinard (p. 12 du palmarès).



Parmi les montagnes des Préalpes de Digne, deux équipements publics sont cités, les thermes et le lycée Gassendi.



Gravure de Digne entre 1925 et 1929, collection particulière



Photographie de Frédéric Exubis, 2012

### Trousseau.

Le trousseau se compose des objets énumérés au tableau suivant :

1. Pelerine avec épauches. (Couture des officiers de Tiranie.)
  1. Veston avec palmes brodées en or.
  2. Pantalons d'hiver en drap bleu.
  2. Gilets d'hiver en drap bleu.
  1. Vesteuse d'hiver brodée en molleton noir.
  1. Vesteuse d'été en drap marron.
  2. Pantalons de coutil.
  2. Gilets en drap cabailier bleu.
  1. Casquette marine en drap bleu, avec palmes en or.
  1. Baret en feutre.
  2. Paires de bottes en cuir.
  4. Dreps de lit en toile de fil, de 2m, 30 de longueur sur 2m, 30 de largeur.
  12. Serviettes en toile de fil, de 0m, 30 sur 0m, 20.
  10. Chemises de nuit en cotonnes, dont huit à la taille de l'élève et deux plus grandes.
  4. Chemises de nuit.
  4. Caleçons de coton.
  18. Maillots en toile de fil, de 0m, 60.
  4. Crevettes noires en soie (comme tout blanc).
  16. Paires de chaussettes (1) en coton, garnies au talon, dont huit à la taille de l'élève et six plus grandes.
1. Boîte de toilette à compartiments revêtus de :  
 Une brosse à habits.  
 Une brosse à cheveux.  
 Une brosse à dents.  
 Une brosse à peignes.  
 Un déodorant.  
 Un peigne fin.  
 Un verre.
1. Set à linge (couteil craye), de 0m, 30 sur 0m, 60.

(1) Les familles qui veulent faire porter, pendant l'hiver, des bas de laine à leurs enfants doivent en donner au moins six paires.

### Conditions d'admission.

Le lycée reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires, des externes surveillés et des externes simples.

Tout élève, à son entrée, doit déposer entre les mains du Prévoyeur :

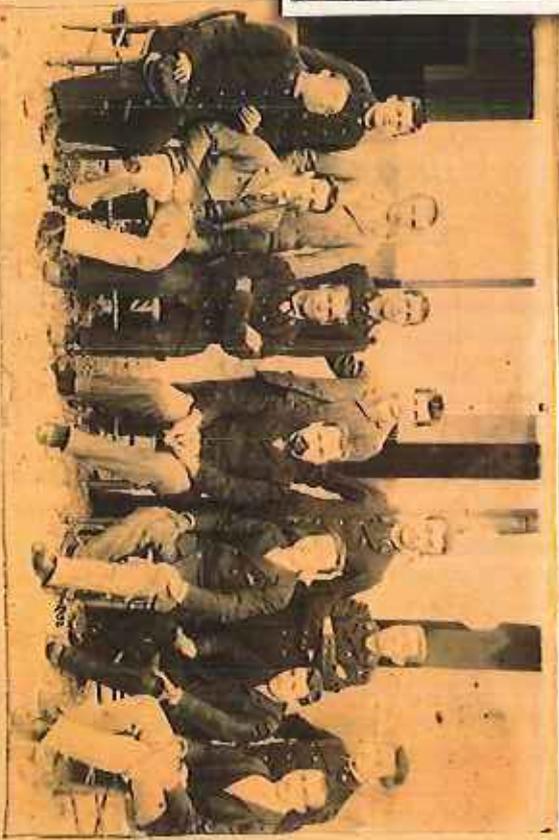
- 1° Un acte de naissance;
- 2° Un certificat de vaccine;
- 3° Un certificat de bonne conduite, s'il vient d'un autre établissement;
- 4° S'il vient d'un autre Lycée, un certificat du Prévoyeur attestant qu'il a payé toutes les sommes à sa charge.

Vu et approuvé :  
 Aix, le 14 août 1907.

Le Recteur de l'Académie,  
 Pour le Recteur,  
 L'Inspecteur d'Académie délégué,  
 REGISMANSET.

### LYCÉE DE DIGNE

Arch. départ. AHP. 108 F. 84, classe de métroque, 1891-1892



CLASSE DE MÉTROQUE  
 1891 - 1892

Arch. départ. AHP. 8 04045, couverture  
 du prospectus sur le lycée Gassendi et  
 présentation du trousseau, 1907

8 de 045 B. 2

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE D'AX

LYCÉE GASSENDI

DIGNE

PROSPECTUS



DIGNE  
 IMPRIMERIE CHASPOUL  
 1907

N. 4292

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénoms: Jacques André Lemaire  
 Date et lieu de naissance: à Paris le 11/8 à l'étranger Paris 11<sup>e</sup>  
 La santé de l'enfant est-elle habituellement bonne? oui  
 A-t-il des frères ou des sœurs? Combien? 2 frères  
 A-t-il des frères ou des sœurs élevés d'un lycée ou collège? Jean Pierre au collège de Digne  
 Est-il pupille de la Nation? non  
 Établissements dont l'enfant a suivi les cours? École de la rue de Valenciennes à Paris  
 De quelle classe sort-il? 2<sup>e</sup>  
 L'enfant est-il muni du certificat d'études (à quelle date l'a-t-il obtenu)? le 11/11/1918  
 Sera-t-il pensionnaire? Demi-pensionnaire? Extérieur? extérieur  
 Dans quelle classe entrera-t-il? 4<sup>e</sup>  
 Quelle langue vivante étudiera-t-il? français  
 Cote: \_\_\_\_\_  
 L'enfant suivra-t-il les exercices religieux? \_\_\_\_\_  
 Sera-t-il assuré contre les accidents? (L'assurance est facultative. Primes: pensionnaires, 5 fr. 50; demi-pensionnaires et extérieurs, 5 fr. 50; externes, 4 fr. 50): \_\_\_\_\_  
 Nom, profession et adresse des parents: Mme Lemaire, 11 rue de Valenciennes, Paris 11<sup>e</sup>  
 Pensionnaires autorisés à correspondre avec l'enfant: M. Jean Lemaire, 11 rue de Valenciennes, Paris 11<sup>e</sup>  
 Signature des parents: \_\_\_\_\_  
 (1) Le correspondant doit être agréé par le Proviseur.

Joindre au présent bulletin:  
 1° L'acte de naissance;  
 2° Le certificat de vaccination;  
 3° Les certificats de bonne conduite délivrés par le chef de l'établissement d'où est l'enfant.

Arch. départ. AHP, 1 T  
 443, bulletin d'inscription  
 à l'école primaire  
 supérieure de Digne.

M. Lemaire 1920 + R O P  
 (A.N. 23 avril 1919.  
 Signé de l'acte 1919)

# LYCÉE DE DIGNE

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénoms: René Jean Lemaire  
 Date et lieu de naissance: à Paris le 11/8 à l'étranger Paris 11<sup>e</sup>  
 La santé de l'enfant est-elle habituellement bonne? oui  
 A-t-il des frères ou des sœurs? Combien? deux de son père  
 A-t-il des frères ou des sœurs élevés d'un lycée ou collège? non  
 Est-il pupille de la Nation? non  
 Établissements dont l'enfant a suivi les cours? École de la rue de Valenciennes à Paris  
 De quelle classe sort-il? 4<sup>e</sup>  
 L'enfant est-il muni du certificat d'études (à quelle date l'a-t-il obtenu)? le 11/11/1918  
 Sera-t-il pensionnaire? Demi-pensionnaire? Extérieur? extérieur  
 Dans quelle classe entrera-t-il? A  
 Quelle langue vivante étudiera-t-il? \_\_\_\_\_  
 Cote: extérieurs  
 L'enfant suivra-t-il les exercices religieux? non  
 Arch. départ. AHP, 1 T  
 443, bulletin d'inscription  
 au lycée Gassendi, 1929

29 NOV 1929

h. 61  
Lemaire et Lemaire



Arch. départ. AHP, 16 F1 1, photographie de classe de 1894-1895



Soldats mobilisés au lycée Gassendi en 1914.

3  
 IVe Région  
 Sous-Intendant  
 Militaire.  
 de DIGNE.

N° 10169

Digne le 2 Octobre 1919

Le Sous-Intendant Militaire MASSENI  
 à Monsieur le Maire à DIGNE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur  
 le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Administration de la Guerre  
 vient d'autoriser le payement d'une somme de 27,528,17 75  
 à titre d'indemnité forfaitaire globale pour des Agents  
 censés au lycée Gassendi au cours de l'occupation de cet  
 immeuble par les troupes.

Cette somme ne sera néanmoins mandatée au profit de  
 la Ville que si vous acceptez de faire assurer directement  
 l'exécution des travaux nécessaires.

Je vous prie en conséquence, de me faire connaître  
 si vous acceptez cette clause.

Signé: MASSENI.

Pour copie conforme  
 Digne le 26 Janvier 1920

Pour le Maire,

Arch. départ. AHP, 1 T 28,  
 lettre du sous-intendant  
 militaire Massemi au maire de  
 Digne, 2 octobre 1919



Expertise des Dommages professionnels  
du LYCEE CASSINI à DIGNE

Renseignements Généraux

Le Lycée de garçons de Digne a été occupé par les troupes allemandes, sans régularité, du 15 Octobre 1945 au 19 Août 1944. Il n'y a pas eu de dégâts par bombardements ou imputables à des combats.

L'origine des dommages est uniquement imputable à l'occupation et au pillage par les troupes ennemies qui ont causé une partie importante du matériel notamment au fur et à mesure du recensement de l'hôpital qu'elles avaient installé dans le Lycée.

L'origine de propriété du matériel détruit ou disparu est attestée par le " Livre d'Inventaire du Mobilier usuel " existant dans les Archives du Lycée.

La matérialité du pillage est affirmée dans les témoignages écrits émanant de :

- 1°) Madame NOVARELLI Raimonde, concierge du Lycée, qui atteste avoir vu 28 camions allemands quitter le Lycée, chargés de matériel divers, aux environs du 1er Août 1944.
  - 2°) Monsieur DIEZION Edis, Factotum du Lycée, qui atteste qu'une partie du mobilier du Lycée a été emportée par les Allemands pendant leur occupation.
  - 3°) Monsieur CHAVVIN Julius, Chef Orléanais du Lycée, qui atteste que le matériel de cuisine avait presque entièrement disparu à son retour après l'occupation allemande.
- .....

Quant à la constatance du dommage, il n'existe aucune pièce probante, ni constat d'huissier, ni inventaires contradictoires avant et après occupation. L'Expert a pu constater, par sondages, que le matériel signalé par le Sinistré, n'existait effectivement plus à la date de l'Expertise.

En raison des garanties morales et de l'absence d'intérêt personnel du sinistré en la personne du Proviseur du Lycée, chef d'un établissement d'enseignement public, et sur la foi des sondages effectués, l'Expert a cru devoir admettre l'inventaire des manquants dressé par le Sinistré.

Le Sinistré déclare que le Lycée a également été occupé par le Service de Santé des Troupes Françaises du 24 Août 1944 au 30 Septembre 1945, mais qu'aucun pillage n'est imputable à ce service. Il déclare que seules des dégradations d'ordre immobilier sont imputables à l'occupation française et ont fait l'objet d'une réclamation auprès du Service de l'Intendance.

Le Sinistré a bénéficié du M.R.U. d'une décision d'attribution de l'Etat de frs : 705.500,- en date du 27 février 1947 sur laquelle il a effectivement perçu : 176.525 frs le 27 février 1947 et 185.800 frs le 31 Août 1947.

A la date de l'Expertise, les remplacements effectués et réglés s'élevaient à frs : 461.993,-. Les remplacements effectués mais non encore réglés s'élevaient à frs : 379.715,- non compris les honoraires d'Expertise.

Mise, le 31 Décembre 1947

Jean MARTROU  
8, Rue Cassini-Mil, 06100  
Expertise professionnelle  
Lettre N° 1 2523 du 20/06/47  
C D 47-03-14-M

*J. Martrou*

Dimanche 29 Juin 1969

**PROVENÇAL**  
**Dimanche**

## Au Lycée Gassendi

A l'issue d'une réunion dans le bureau du proviseur du comité de gestion de l'établissement, diverses personnalités se sont retrouvées devant la plaque commémorative, dans le hall du lycée et observaient une minute de silence ; on reconnaissait aux côtés de M. Clavel, proviseur, Lescornez, censeur, des professeurs, des élèves et représentants des associations de parents d'élèves.

M. Charles Rinaldi, adjoint au maire, mais aussi représentant les anciens élèves du lycée, éablisement qui a vécu, hier, sa dernière journée de lycée. M. le proviseur nous remettait l'historique de l'établissement que nous publions in extenso.

« Le lycée Gassendi ferme définitivement ses portes aujourd'hui 28 juin 1969, après quatre-vingt-deux ans d'existence. Demain, 29 juin, s'ouvriront les portes d'un nouvel établissement : le « collège d'enseignement secondaire Gassendi ».

« Le lycée Gassendi avait été ouvert le 1er octobre 1887 et inauguré le 6 octobre par M. Spuller, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en présence du maire de Digne, M. Marius-Lazare Soustre, qui fut le promoteur et le véritable créateur du lycée et du recteur Belin.

« Il reçut le nom de « Gassendi », ancien prévôt du chapitre de Digne, né à Champtercier, mais surtout illustre moraliste et philo-

sophe du XVII<sup>e</sup> siècle, en qui Molière et La Fontaine reconnurent un maître à penser.

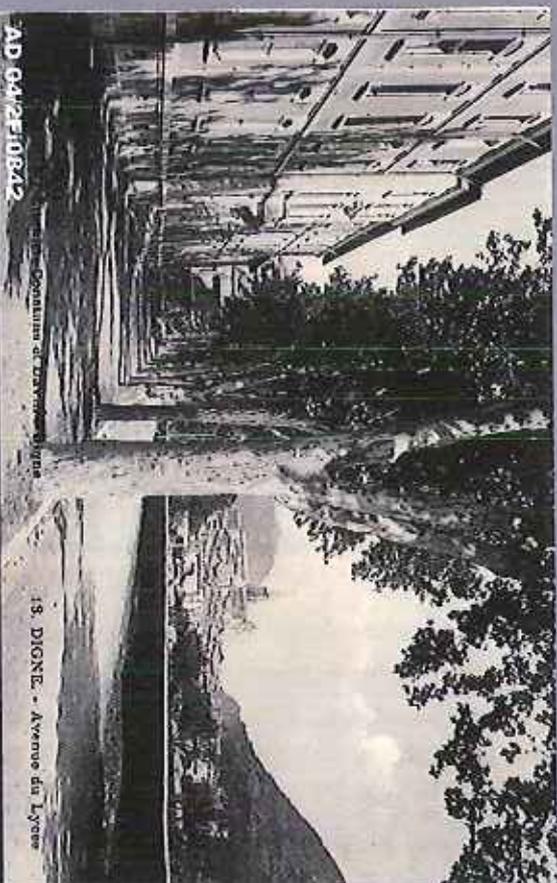
Au cours de ces quatre-vingt-deux années d'existence, douze promotions d'élèves ont été formées dans l'établissement. Nombreux sont les anciens élèves qui ont acquis une flatteuse notoriété dans l'armée, la magistrature et la littérature. On compte parmi eux, plusieurs poètes de talent.

« Soixante-sept élèves du lycée Gassendi et plusieurs professeurs sont tombés au champ d'honneur au cours des deux guerres mondiales. Signalons le sublime sacrifice de François Cuzin, professeur agrégé de philosophie, martyr de la Résistance, fusillé par la Gestapo le 16 juillet 1944 à Sigognes (Var).

« Le lycée Gassendi, de 1887 à 1969, a connu vingt-trois proviseurs.

« A signaler, d'une façon générale, la fidélité et l'attachement du personnel à cet établissement. Notons que M. Paul Coue, professeur de lettres, y exerça depuis 1937 et que le véritable « pilier » du lycée est le sympathique Louis Wepière, actuellement surveillant général, nommé à Digne, en 1941.

« Enfin, remarquons que, pour la dernière année, le lycée obtient au baccalauréat des résultats exceptionnels : succès à 78 p. cent en A (six mentions), à 86 p. cent en C (dix mentions) et à 100 p. cent en D (neuf mentions) ».



Arch. départ. AHP, 2 F 842, avenue du lycée, 1910

### AUX C.E.S. GASSENDI ET MARIA-BORRELY

Mme Bastide directrice du C.E.S. Maria-Borrely et son nouveau directeur adjoint M. Dominique Poli venant de Bastia accueillait hier 470 élèves avec une forte majorité de filles : le C.E.S. possède 94 internes qui seront hébergés au lycée et 65 demi-pensionnaires qui prendront

### LE PROVENÇAL

leurs repas à la cantine Alexandre-David-Neel.

M. Lescornez principal du C.E.S. Gassendi accueillait dans son établissement près de 600 élèves dont quelques 130 internes, qui seront logés dans l'établissement ainsi que les demi-pensionnaires qui y prendront leurs repas.

Mardi 16 Juin, 1969  
N° 1042 - 10 pages  
Prix : 100 F



**INSPECTION ACADEMIQUE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**  
3, Avenue du Puits - B.P. 224 - 04100 DIGNE-LES-BAINS Cedex

Digne les Bains, le 18 mai 2000

*L'Inspectrice d'Académie  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
des Alpes de Haute-Provence*

Référence à reproduire :  
DOS/MC/Pka  
Cedex04@ac-aix-marseille.fr  
sgpa  
Affaire suite par Mme CANTA  
TEL 04.92.36.68.60  
Fax 04.92.36.68.68

Monsieur le Président du Conseil Général  
des Alpes de Haute-Provence  
Direction de l'Éducation  
B.P. 216  
04003 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

A l'attention de Madame DAUMAS

Monsieur le Président,

Les locaux affectés à la SEGPA, dans l'enceinte même du collège Gassendi, sont désormais  
achevés.

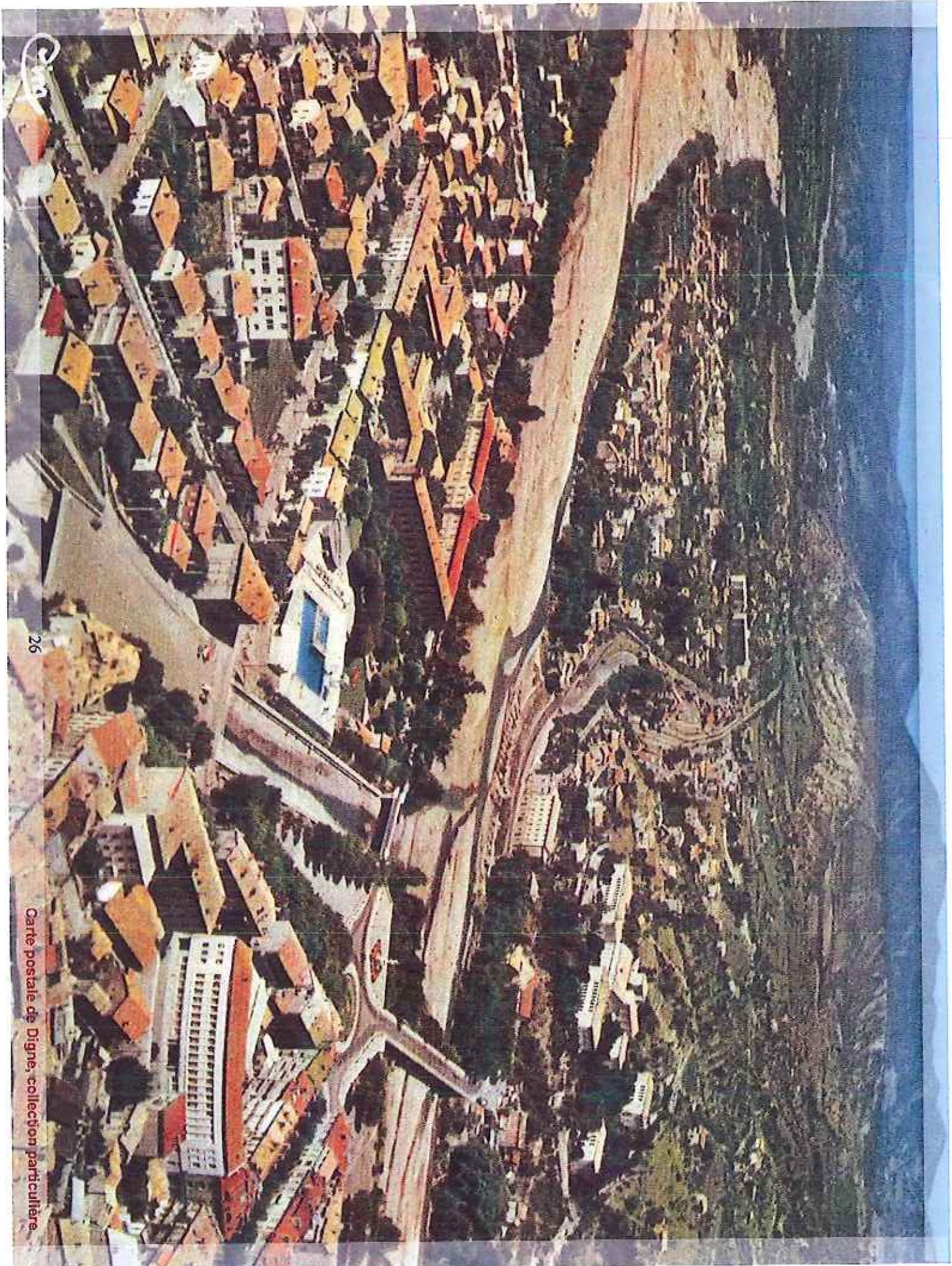
Les bâtiments Quartier Saint Domain, mis à la disposition du département lors de la mise en  
œuvre des lois de décentralisation peuvent donc être remis à l'État après désaffectation.

Je vous demande donc de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine  
session de l'assemblée départementale et me faire parvenir la délibération correspondante.

Je propose à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille la mise à disposition de la Région  
de ces bâtiments appartenant à l'État pour les affecter au lycée Pierre Gilles de Genas en vue d'y installer  
la Maison de l'Éducation et de la Formation (M.E.F.) et le GRETA.

Ce dernier regroupera ainsi ses pôles d'activité et assurera mieux sa mission de service public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



26

Carte postale de Digne, collection particulière.



# Académie d'Alais

Classé de  
Nominations  
le 3 Octobre 1887

Monsieur L. Eugéstein,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie certifiée d'un arrêté rendu le 30 8 87 par lequel M. Rouvier

est nommé M. Rouvier en place de Digne (suppléant) —

Je vous prie d'agréer cette copie d'être à M. Rouvier et pour être à son service dans l'attente de son retour. Ce premier membre provisoire pendant l'absence de M. Rouvier. Le second membre provisoire pendant l'absence de M. Rouvier. Le troisième membre provisoire pendant l'absence de M. Rouvier.

Le Secrétaire  
L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DÉLÉGUÉ  
à Digne.

Arch. départ. AHP, 1 T 308, avis de nomination de monsieur Romieu au lycée de Digne, 1887

## François-Charles Romieu

Né à Digne le 4 novembre 1848, il est élève de la faculté de médecine de Paris de 1863 à 1872. De retour à Digne en 1875, il y exerce la médecine. Il est nommé en octobre 1887 médecin au lycée de Digne. De 1897 à 1919, il est élu maire de sa ville et également conseiller général de 1914 à 1915. Charles Romieu a permis la construction de l'hôpital-hospice, construit de 1900-1904, qui porte son nom depuis 1949. Le docteur Charles Romieu est mort à Digne le 26 octobre 1925.

## Henri Jaubert

Né le 21 juin 1860 à Digne, Henri Jaubert est peintre. C'est son frère aîné, Melchior Jaubert, déjà professeur de dessin, qui lui enseigne le dessin et la peinture, encouragé par le peintre Paul Martin. Admis au Salon de Paris en 1884 grâce à sa toile « Vieux bouquins Peinture ». Il peint essentiellement des paysages de sa région natale. En novembre 1887, il est chargé des cours de dessin d'imitation au lycée Gassendi de Digne. Il est également nommé à l'école normale, au collège de jeunes filles et à l'école municipale de Dessin de Digne. En 1921, Henri Jaubert est promu officier de l'Instruction publique. En mai 1929, il est élu conseiller municipal. Il décède le 28 juin 1936 à Périgueux.

ACADEMIE D'ALAI

UNIVERSITÉ DE FRANCE

AVIS DE NOMINATION

N. Jaubert

le 25 87

le 26 87

Monsieur L. Eugéstein,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie certifiée d'un arrêté en date du 28 novembre 1887 par lequel M. Jaubert, peintre, est nommé en remplacement de M. Rouvier.

Tout voudrez bien faire remettre la pièce ci-jointe à M. Eugéstein adresser sans retard le procès-verbal de son installation avec une notice qu'il devra remplir (sans y être obligé) et l'inscrire au registre de la commune. Je vous prie d'agréer, Monsieur L. Eugéstein, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Recteur.

L. Eugéstein

A Monsieur L. Eugéstein à Digne.

Arch. départ. AHP, 1 T 309, avis de nomination de monsieur Jaubert au lycée de Digne, 1887







## Ernest Borrély

Né le 12 mai 1889 à l'Argentière-la-Bessée dans les Hautes-Alpes, Ernest Borrély occupe son premier poste d'instituteur à Maison-Méane en 1909. En 1910, il se marie avec Maria et aura deux enfants. En 1914, alors qu'il est instituteur à Saint-Paul-sur-Ubaye, Ernest est mobilisé. En 1917, il est évacué du front suite à une grave maladie de l'estomac. Après un court passage à Seyne-les-Alpes, le couple est nommé à Puimisson. Leur arrivée coïncide avec leur engagement communiste : ils adhèrent à la Troisième Internationale au Congrès de Tours en 1920. Mais leur engagement n'est pas aveugle : ils quitteront le parti en 1927. Pendant l'entre-deux guerres, Ernest mène une intense activité de syndicaliste et prend la tête du Syndicat national des Instituteurs.

En 1933, la famille Borrély s'installe à Digne où Ernest est nommé instituteur titulaire au lycée Gassendi. Il se consacre de plus en plus à la politique, est élu conseiller général de Senz, s'essaye au journalisme. Sous le gouvernement de Vichy, Ernest est révoqué à vie et sans traitement pour « activité syndicaliste subversive ». Il entre avec Maria dans la Résistance, aux côtés, entre autres, de Louis Martin-Bréti de Manosque, de Marcel André, un autre instituteur, de François Cuzin, professeur de philosophie. Leur appartement, sur le boulevard Thiers à Digne, sert de lieu de réunion au Comité départemental clandestin de la Libération et est l'un des foyers les plus ardents de la Résistance bas-alpine.

En 1944, Ernest est réhabilité et reçoit la Légion d'honneur. En 1945, il est élu président du Conseil général et intensifie son activité politique, développant son action socialiste. En 1952, Maria et Ernest Borrély s'installent au quartier du They avec Pierre leur fils. Elle y soigne son mari jusqu'à son décès en 1959.



Arch. départ. AHP, 16 Fi 26, photographie et liste des professeurs exerçant au lycée durant l'année scolaire 1934-1935

Pr. Enseignant	1934-1935	1935-1936	1936-1937
M. Borrély	12 mai 1889 à l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes)	1910 à Maison-Méane (Hautes-Alpes)	1914 à Saint-Paul-sur-Ubaye (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1917 à Puimisson (Hautes-Alpes)	1920 à Digne (Hautes-Alpes)	1927 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1933 à Digne (Hautes-Alpes)	1934 à Digne (Hautes-Alpes)	1935 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1936 à Digne (Hautes-Alpes)	1937 à Digne (Hautes-Alpes)	1938 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1939 à Digne (Hautes-Alpes)	1940 à Digne (Hautes-Alpes)	1941 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1942 à Digne (Hautes-Alpes)	1943 à Digne (Hautes-Alpes)	1944 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1945 à Digne (Hautes-Alpes)	1946 à Digne (Hautes-Alpes)	1947 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1948 à Digne (Hautes-Alpes)	1949 à Digne (Hautes-Alpes)	1950 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1951 à Digne (Hautes-Alpes)	1952 à Digne (Hautes-Alpes)	1953 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1954 à Digne (Hautes-Alpes)	1955 à Digne (Hautes-Alpes)	1956 à Digne (Hautes-Alpes)
M. Borrély	1957 à Digne (Hautes-Alpes)	1958 à Digne (Hautes-Alpes)	1959 à Digne (Hautes-Alpes)

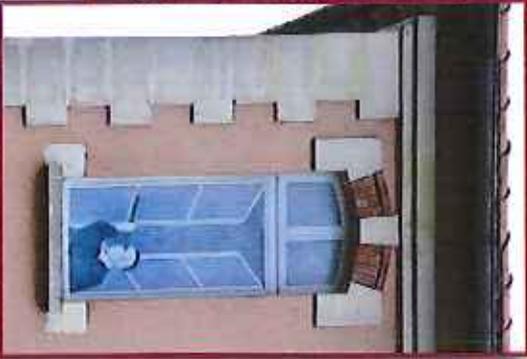
Arch. départ. AHP, 1 T 433, carrière d'Ernest Borrély présentée dans le registre du personnel de 1925 à 1933

### Année 1935-1936 - Groupe des Enseignants

De gauche à droite

- 1<sup>er</sup> rang : M. Le Roy (Poésie) M. Mouton (Géométrie) M. Hérogny (Histoire et Géographie)
- M. Sureau (Arithmétique) M. Naveau (Français) M. Lefebvre (Géométrie) M. Mouton (Poésie)
- M. Gauthier (Géométrie des Solides de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>)
- 2<sup>e</sup> rang : M. Collet (Prof. Agrégé) M. Rivard (2<sup>ème</sup> Série Professeurs) M. Long (Mathématiques)
- M. Rousselle (Français) M. Borelly (Zool. 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) M. Rousselle (Physique et Chimie)
- M. Sabatier (Mathématiques) M. Lefebvre (Mathématiques)
- 3<sup>e</sup> rang : M. Pail (Sous-Enseignant) M. Rousselle (Mathématiques) M. Guarnod (Mathématiques)
- M. Gauthier (Mathématiques) M. Guivard (EPS Sciences) M. Sabatier (Prof. Agrégé)





photographies du college Gassendi  
Jean-Marc Delaye, 2013

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de couverture  
photographies  
d'Alain Sauvan





**CONSEIL  
GÉNÉRAL**  
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

04  
Archives  
départementales  
des Alpes  
de Haute  
Provence

